L'ABEILLE.

PAR BULLIET, MAGNE, & CO.

No. 61, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT. [illegible]

[illegible] annonces—Les [illegible] magasins de détail, $60; [illegible] assurances et autres institutions [illegible] pour navires, bâtiments [illegible] ou les maisons de commerce [illegible] $30. Ces abonnemens doivent [illegible] d'avance.

[illegible] souscripteurs aux avis est limité à [illegible] et trois fois par semaine.

Les annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, biens meubles, les articles signés par des particuliers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer autant des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire d'affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique paieront le double du prix ordinaire.

LIGNE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE LA ORLEANS ET LE BAYOU LAFOURCHE. Cette ligne se composera des trois bateaux suivans: Le bateau à vapeur PAUL JONES, capit. Thomasson.— Le bateau à vapeur TECHE, capit. Wrentmore. — A. GALLATIN, W. McClintock. Les bateaux ci-dessus mentionnés sont en très bon état et commandés par des officiers capables et attentionnés. Ils tiendront pendant la saison des eaux hautes la ligne entre les ports mentionnés ci-dessus et la plus grande attention sera apportée au fret placé sur ces différens bateaux. Ils n'auront point de jours réguliers pour leur départ et feront leur voyage avec toute la célérité possible. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 13, rue Conti.

N. B. Ces bateaux ne seront point responsables des dettes contractées par leurs officiers, à moins qu'elles ne soient autorisées par un ordre du capitaine ou du consignataire. 14 fev

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Maysville, Portsmouth, Wheelin et Pittsburg—Le bateau à vapeur MORCHEAD, ayant une partie de son chargement engagée, partira lundi, 16 du courant, à 10 heures du matin. Pour le reste du fret, ou passage, s'adresser à bord ou à PIERCE SHANNON & BRO. 13 m 57, Magasine.

A VENDRE—La coque du bateau à vapeur HENRY CLAY, sera vendue si l'on s'adresse immédiatement. On pourra la délivrer aussitôt que son chargement sera débarqué. S'adresser à 13 m LAYET & AMELUNG, 17 Commerce

POUR BORDEAUX, Bayou de Glaize et les Avoyelles—Le paquebot régulier à vapeur CHOCCHUMA, capitaine Waring, partira du wharf vis-à-vis la rue Bienville mardi à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PETER LAIDLAW, 16 mars 51, rue du Camp

POUR ST. LOUIS—Samedi courant. Le bateau à vapeur PRAIRIE, capitaine Freligh, partira à la date susdite. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras. JOHN MERRITT, 16 mars 63, rue du Camp.

PAQUEBOT REGULIER—POUR LITTLE ROCK, Van Buren, Fort Gibson et Fort Smith (Ark.)—Le superbe bateau à vapeur, fin marcheur, CHEROKEE, capitaine C. Harris, est attendu à chaque instant et repartira immédiatement pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM B. BROWN, 16 mars 26, rue Gravier.

POUR LITTLE ROCK, Van Buren Fort Smith et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur [illegible] passagers, BURLINGTON, capitaine Mitchell est actuellement prêt à recevoir un chargement, partira mercredi 18 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier. 12m

POUR ST. LOUIS ET ALTON—Le magnifique steamer neuf fin marcheur LE METEORE, capitaine F. W. Dunica, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée et en voie de chargement, partira samedi, à 10 heures du matin pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour balance de fret et passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, en face la rue Gravier ou à GODFREY LAWRIE & SMALL, 36, Gravier. 13m

POUR CINCINNATI, Louisville et tous les ports intermédiaires—Le bateau à vapeur MONARCH, capt. Fullerton, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LAYET & AMELUNG, 17, rue Commerce. 13 m

A VENDRE—Le bateau à vapeur CHANCELLOR, dont on disposera à bon marché. Il est pourvu de tout en général; ses machines sont d'un grand pouvoir, et le bateau est en bon état. On pourra en prendre possession aussitôt que son chargement sera retiré. Pour les conditions, s'adresser à LAYET & AMELUNG, 13 mars 17, rue du Commerce.

PAQUEBOT REGULIER. POUR BAYOU LAFOURCHE—Le steamer bien construit et connu WASHINGTON, capitaine S. E. Muller, fera les voyages, comme paquebot régulier, pour le port ci-dessus, et quittera cette ville tous les vendredis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

N. B.—Aucun compte contre le dit bateau ne sera payé à moins que la dette n'ait été contractée par ordre du capitaine. 29 fev—1m

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires—Le beau bateau à vapeur, paquebot régulier, SELMA, capt. Blood, est prêt à recevoir du fret et sera expédié sous peu pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage, ayant de superbes emménagements s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue Poydras. JOHN A. MERRIT, 11 mars 53, rue du Camp.

PAQUEBOT REGULIER. Le bateau-à-vapeur TURBINA, ayant été [illegible], partira positivement pour le Lac Providence, Vicksburg, Millikins Bend, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Pour fret ou passage, s'adresser à bord au bout de la rue du Canal, ou à J. HALL & A. B. BEIN, 19, Nlle-Levée. 10 m

POUR ST-LOUIS ET ALTON—Le steamer neuf METEOR, capt. J. W. Dunica, partira sous peu pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires. Pour fret ou passage, ayant des emménagements pour les passagers de la chambre et de l'entrepont, s'adresser à bord, en face de la rue Gravier ou à GODFREY, LAWRIE ET SMALL, 6 m 36, rue Graviar.

POUR CINCINNATI, LOUISVILLE et les ports intermédiaires.—Le steamer MONARCK, partira sous peu. Pour fret et passage, s'adresser à 6 mars LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

BATEAU A VAPEUR NEUF A VENDRE. Un bon et fort steamer, construit en juillet 1839, avec des matériaux de choix, ayant trois bouilloires, et une magnifique chambre bien meublée, avec des cabines fermées, tirant peu d'eau, et pouvant porter plus de cent tonneaux. La machine est excessivement forte et elle est garantie une des meilleures qu'il y ait à bord des steamers naviguant sur le fleuve. Ce steamer pourrait être prêt à partir en deux heures. Pour les conditions—Un quart seulement serait exigé comptant et la balance en produits ou en marchandises sèches. Pour renseignements s'adresser à 2 mars—6m HENRY TETE, 13, rue Conti.

POUR ST. LOUIS, ALTON et les ports intermédiaires.—Le steamer WATER WITCH, capitaine E. W. Burge, partira pour les ports ci-dessus. Pour le reste de son fret ou passage, s'adresser à bord en face de la rue [illegible] ou à JOHN A. MERRITT, 5mars 26, rue Poydras.

A LOUER. UNE MAISON neuve très commode et dont la construction a été très soignée, située dans la rue Royale, entre St. Louis et Conti; on donnera possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à 12 mars—6 ROGER & LABATUT, 175, Royale.

A LOUER. La MAISON en face du Théâtre St. Charles, occupée par M. [illegible], qui y tient une taverne. Elle sera libre le 1er juin prochain. S'adresser au bureau du Théâtre St. Charles 14 mars—tf

MAISON A BELOXI. UNE MAISON avec un jardin, une chambre à bains et toutes les autres commodités y attachées sera louée pour l'été ou pour toute l'année; elle est parfaitement distribuée pour loger une grande famille ou pour y établir un hotel. Pour de plus amples renseignements, s'adresser à JOHN NIXON, avocat, 14 mars—3 Exchange-Place.

A LOUER PRESENTEMENT—Un Magasin et dépendances, rue Conti, près la rue Chartres. On vendra les [illegible] WHITE & SALLE, 16 mars—6 coin de Chartres et Conti.

A VENDRE OU A LOUER—Le beau lieu de campagne situé à un mille au-dessous du [illegible] de la première municipalité, de l'autre bord du fleuve, autrefois la résidence de Madame Duverjé, se composant d'une superbe maison de maître avec dépendances, d'un parterre, verger, &c. le tout en bon état. [illegible] Pour les conditions, s'adresser à 10 m—9 B. OLIVIER, 315, rue Royale.

A LOUER—Une maison située rue [illegible] entre les rues Bourbon & Dauphine. S'adresser à 3 m E. BRUGIER, 9 St-Louis.

A LOUER—Une maison située [illegible] Esplanade entre Dauphine & Bourbon. S'adresser à 3 m E. BRUGIER, 9, St-Louis.

A LOUER—Une petite maison, rue des Grands-Hommes, No. 10. S'adresser à [illegible] 2 m

A LOUER—Une maison à une étage, composée de six appartements, située rue Dauphine, entre Dumaine et St. Philippe. S'adresser à la maison située au coin des rues Dumaine et Dauphine 16 jan

H. BEACH & Co. ont reçu par les derniers arrivages un grand assortiment de voitures pour les familles, ainsi qu'une grande variété de [illegible] On est prié de venir les examiner [illegible] rue Royale [illegible]

A VENDRE [illegible] par le soussigné [illegible] barriques [illegible] St. Estèphe, St. Julien [illegible] vin blanc en caisses [illegible] frères de Paris [illegible] MOLIER, [illegible] Louis.

POUR NEW YORK—La goëlette fine voilière URCHIN, capitaine Cook, [illegible] incessamment. Pour [illegible] s'adresser à J. B. BAILEY, 14, Bienville.

POUR NEW YORK—Le brick neuf GALVESTON, capitaine Hare, ayant la majeure partie de son chargement arrêté partira incessamment. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux emménagements. S'adresser à bord poste no. 12, 2de municipalité ou à 13 m FOSDICK & BROTHER, 70 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le brick de première classe, RUSSIA, capitaine [illegible], partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à 12 m S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR NEW YORK. La goëlette WATER-WITCH, capt. J'Anson, partira positivement pour ledit port mercredi, 18 du courant. Pour passage seulement, ayant de bons emménagements, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co, 16m 19, rue Toulouse.

POUR NEW-YORK—Le brick A. J. CARLETON, capitaine Tameson, peut recevoir 50 balles de coton sur le pont et prendre 4 passagers. S'adresser à 16 mars G. BEDFORD & BECK, 24, Douane

POUR NEW-YORK—La goëlette HARRIET & LOUISA, capitaine Payre, partira incessamment. Pour passage, seulement, s'adresser à 16 mars J. B. BAILEY, 14, rue Bienville

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière CORA, doublée et chevillée en cuivre, capt. Young, est en chargement en face de la Place d'Armes, et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 13 mars J B BAILEY, 14, Bienville

POUR NEW-YORK—La goëlette fine voilière ONTARIO, capitaine Proctor, prendrait encore 100 barils sous le pont et 100 de dessus. S'adresser à FOSDICK & BROTHERS, 13 mars

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier A. J. CARLETON, capt. Jameson, ayant les trois quarts de sa cargaison à bord, sera expédié immédiatement. Pour fret ou passage s'adresser à 13 mars G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR NEW-YORK—Premier navire—La goëlette fine voilière VENUS, capitaine Townsen, est actuellement en chargement, et partira dans le courant de la semaine. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, ou à 10 mars JOS. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR NEW-YORK—Le beau brick JULIA ET HELEN, va être expédié. Pour fret ou passage, s'adresser à G BEDFORD & BECK, 11 mars 24, rue de la Douane.

POUR NEW-YORK—Le brick neuf TECUMSEH, capitaine Pendleton, amarré en face des bâtisses du Triangle, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à 7 mars GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le brick MONTEVIDEO, capitaine Race, a besoin de 200 barils de fret pesant S'adresser à 7mars S. & J. P. WHITNEY, 73 rue du Camp.

POUR NEW-YORK—Le brick fin voilier GRAND-TURK, capitaine Dyer, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 29 f S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR NEW-YORK—1er navire—Le brick CHANCEY, capt. David Moore, est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à 26 fev JOS. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR BOSTON—Le brick MAJESTIC, peut recevoir 50 balles de coton et 100 barils sur le pont. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 16 mars 24, Douane

POUR BOSTON—Le brick fin voilier MAJESTIC, cap. Ames, partira incessamment. Pour balance de fret et passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 14 mars

POUR BOSTON—Le brick FLORENCE, capt. Rose, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle ou à FOSDICK & BROTHER, 6 mars 70, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le brick GAZELLE, capitaine Glover, partira sous peu. Pour fret de 200 barils ou passage, s'adresser à bord ou à 29fev S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POUR BOSTON—Le brick MAJESTIC capit Ames, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à 3 mars G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

POUR BOSTON—Le brick PILGRIM, a besoin de 20 balles de coton pour compléter sa cargaison et il partira ce soir. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 26f

POUR BOSTON—Le brick VOLTAIRE, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 25 fev G. BEDFORD & BECK, 24, Douane

POUR PHILADELPHIE—Le brick ELCY, capitaine Wall, peut prendre 60 balles de coton. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 16 mars 24, rue de la Douane

POUR PHILADELPHIE OU NEW YORK—La goëlette AUGUSTUS LORD, capitaine Barnes,—Pour fret s'adresser à bord, en face des bâtisses du Triangle, dans la Seconde municipalité ou à 5 mars J. ALBERT, 36 rue St. Louis.

POUR PHILADELPHIE—Le brick ANTARES, capitaine Hatch, peut prendre encore 200 barils et partira Mercredi prochain. Pour fret, s'adresser à 9 mars S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp,

POUR PHILADELPHIE. Le packet ARCHER, capitaine Martin, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, au dessus de la presse de la Louisiane, ou à JAMES D. DENEGRE, 3 m 16, rue de la Douane.

POUR PHILADELPHIE—Le brick ELCY, capitaine Wall, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 2 fev 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE—La goëlette GENERAL WAYNE, peut prendre 50 balles de coton sur le pont. S'adresser à G. BEDFORD & BECK, 16 mars 24, Douane

POUR BALTIMORE—Le brick GEORGE, capitaine Pepper, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 24, Douane 24 fev

POUR BALTIMORE—La goëlette GENERAL WAYNE, capitaine Blackington, a besoin de 300 barils pour compléter sa cargaison. Pour le montant de fret, ou passage s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 4 mars 24, rue de la Douane.

POUR LA MOBILE—Une goëlette fine voilière, ayant 400 barils engagés et allant à bord, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus; elle peut prendre encore 200 barils. Pour ce fret, s'adresser à J. BRENT CLARK, 14 mars 40, rue de Chartres, au premier

LIGNE DE LA NLLE. ORLEANS ET DE LA MOBILE—Le packet goëlette SWAN, capitaine Trainer, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 7 m J. H. ASHBRIDGE, 65, Commune.

POUR LA MOBILE—Une goëlette bonne voilière ayant 400 barils engagés et allant à bord, partira sous peu de jours pour le port ci-dessus, elle peut prendre encore 200 barils. Pour ce fret, s'adresser à J. BRENT CLARK, 3 mars 40, rue de Chartres, au premier.

POUR LA MOBILE, (par la Rivière.) La goëlette HENRY CLAY, capt. Martin, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 20 fev 65, Commune.

LIGNE DE LA NLLE-ORLEANS ET LA MOBILE. *Par le Nouveau Bassin.* La goëlette MARY ELLEN, capt. Ellis, partira sous peu de jours, pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOS. H. ASHBRIDGE, 24 fev 65, Commune.

PORTS D'EUROPE.

POUR LE HAVRE—Le beau navire neuf A 1. SUSAN DREW, capitaine Babbidge, a commencé à charger et prendra [illegible] de fret, s'adresser à BLANCHARD, EIMER & CO., 26, rue Bienville, ou à 7 mars E. JAS. JENKINS.

POUR LIVERPOOL—Passage seulement—Le navire A 1, BRUNETTE, capt. Robinson, partira la semaine prochaine. Pour passage, s'adresser à bord ou à J. B. BAILEY, 14 mars 14, Bienville.

(Partant le 18 mars.) POUR BORDEAUX—Le beau navire PANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, ayant une grande partie de [illegible], prendra des passagers qui seront parfaitement traités. S'adresser au capitaine à bord ou à R. A. LEFEBVRE & Co. consignataires. 14 mars 10, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Barr, partira immédiatement. Pour fret de 200 balles de coton, s'adresser à 9 mars S. & J. P. WHITNEY. 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois-mâts ROMULUS, capitaine Webster, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à 7mars S. & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe TYRONE, capt. Spear, partira sous peu. Pour fret de 200 balles de coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 29 fev 73 Camp.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier BANGOR, capitaine Gustace, partira sous peu. Pour fret de 300 balles coton, ou passage, s'adresser à S. & J. P. WHITNEY, 29 fev 73, rue du Camp.

POUR TRIESTE—La barque A 1, BOHEMIA, capitaine Nassy, partira sous peu. Pour passage, s'adresser à bord, ou à SCHMIDT, WERNER & CO, 17 fev 38, rue Bienville.

POUR BORDEAUX—La barque UNION, capitaine Boyer, partira immédiatement pour le port ci-dessus, pourvu qu'assez de fret soit offert dans trois jours, s'adresser à J. T. LAGUERENNE & Co, 29 fev 57, rue Tchoupitoulas.

Le navire MARENGO, capitaine J. J. Larkin, maintenant en chargement pour le Havre, peut prendre quelques passagers. S'adresser au capitaine à bord ou à F. PERRET, 29 fev 160, rue Toulouse

POUR MARSEILLES—La barque fine voilière DAMARISCOTTA, capitaine Clark, ayant son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à S. & J. P. WHITNEY, 29 fev 73, rue du Camp.

POUR MARSEILLES—Le brick R. GRONING, marqué A. 1. capt. Landen, a besoin de 200 balles de coton pour le port ci-dessus, pour compléter sa cargaison. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à R. GRONING & Co. 20 fev

POUR BORDEAUX—Le navire français PANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, ayant une grande partie de son chargement engagé. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la Halle aux Légumes, ou à 15 fev R. A. LEFEBVRE & Co. 10, rue Toulouse.

PORTS DES ANTILLES.

POUR TAMPICO—La goëlette fine voilière DORIO, capitaine [illegible], ayant partie de son chargement engagé, partira très prochainement. Pour fret ou passage, s'adresser à J. ROBERT & Co, 19 mars 63, Gravier.

POUR LA HAVANE—La goëlette MERCHANT partira positivement samedi, 14 du courant. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à 10 mars R. GRONING & Co.

POUR LA HAVANE—La goëlette [illegible] partira sous peu. [illegible] s'adresser à R. GRONING & Co. 3mars

POUR LA HAVANE—La polacre espagnole MARIA, capitaine Martinez, du port d'environ 800 tonneaux, est prête à prendre du fret pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à CUCULLU, LAFFITTE & CO.

BARRIQUES A MELASSE [illegible] par T. Whorley [illegible] à vendre par GEO. GREEN & BROTHER, 3 mars 26, rue du Camp.

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON, Graveurs de Planches de Billets de Banque. PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds [illegible] Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Chèques [illegible]

JOHN A. MERRITT, agent de la manufacture [illegible] clous [illegible]

POUR GALVESTON, Texas.—La goëlette [illegible] partira [illegible] fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] 16 mars 14, Bienville.

POUR SAN LOUIS, Velasco, [illegible] Galveston et Houston (Texas)—[illegible] capitaine Eustis, [illegible]

[Paquebot régulier]—POUR MATAGORDA, [illegible]—La goëlette FREDERICK ARNET, capitaine Hughes, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage [illegible] à bord ou à J. BRENT CLARK, 40, rue de Chartres, au premier.

POUR GALVESTON, (Texas)—La goëlette paquebot CHARLES, capit. Moore, ayant les deux tiers de son chargement, partira demain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 21 fev 65, rue de la Commune.

A VENDRE OU A FRETER.

DEMANDE A FRETER—D'une goëlette ne tirant que 5 pieds d'eau et du port de 400 à 500 tonneaux. S'adresser à J. M. CABALLERO, 14 mars 30, Vieille Levée.

DEMANDE DE FRET POUR LA MOBILE—La goëlette ROAM, de 1er ordre, ayant tout son chargement sous tillac, peut prendre 200 barils de liquides sur le pont, et sera immédiatement expédiée. S'adresser à J. BRENT CLARK, 40 Chartres. 14mars

ON DEMANDE—Deux bâtimens de 900 à 1000 tonneaux pour aller dans un port du Nord; s'adresser à J. BRENT CLARK, 14 m No. 40, rue de Chartres.

A FRETER—Le navire fin voilier et de première classe BOWDITCH, pouvant porter 2000 balles de coton, et est actuellement prêt à recevoir son chargement. S'adresser au capitaine à bord en face de la presse à coton. 13 mars

A FRETER—La barque neuve CASPIAN, capitaine Billings, pouvant porter 1100 balles de coton; elle sera prête sous peu à recevoir un chargement. S'adresser à 13 m G. BEDFORD & BECK, 24, Douane.

FRET OU AFFRETTEMENT—La jolie goëlette ROMP, de 1000 barils, est prête à prendre du fret pour quelque port de l'île de Cuba. S'adresser à WM. C. TOMPKINS & CO., 10 mars 66, rue du Camp.

DEMANDE D'UN NAVIRE—Une bonne goëlette, ou un brick du port de 1000 à 1200 barils trouvera immédiatement une cargaison à des conditions avantageuses pour un port des Antilles. S'adresser à 6mars HENRY TETE, 13 rue Conti.

DEMANDE D'UN NAVIRE—Un bon navire du port de 2000 à 3000 barils peut obtenir du fret à des conditions libérales pour un port de la Méditerranée. S'adresser à 6mars HENRY TETE, 13 rue Conti.

A FRETER—Le packet de New-York, SHAKSPEARE, capt, Cornell, du port de 2,300 balles, est maintenant prêt à recevoir une cargaison pour un port d'Europe. Pour les conditions, s'adresser à 27 fev FOSDICK & BRO. 70, Camp.

DEMANDE D'UN NAVIRE—Un navire pouvant porter de 450 à 500 boucauts de tabac pour Gibraltar. S'adresser à JOS. H. ASHBRIDGE, 7 mars 65, Commune.

A FRETER—Le trois mâts ST. LAWRENCE, capt. O. P. Brown, du port d'environ 1300 ball. sera prêt à recevoir du fret sous peu. S'adresser à 6 mars S. HEATH & Co. 90, Camp.

A FRETER—Une bonne goëlette du port de 120 barils, ayant un capitaine expérimenté, est prête maintenant à recevoir une cargaison pour un port du Sud ou des Antilles. S'adresser à 5 mars J. BRENT CLARK, 40, Chartres au 1er.

A FRETER—Le brick neuf et fin voilier AMERICA, capt. Stephensen, du port d'environ 1,000 balles, sera prêt à prendre une cargaison pour un port du Nord ou de la Méditerranée. S'adresser au capitaine, à bord en face de l'Hôtel des Monnaies, ou à HERBAULT, FRERES, 4 mars 78, rue Bienville.

VENDRE OU A FRETER—La goëlette CORA S'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co, 25 fev

A FRETER—La goëlette WATERWITCH, prête à prendre une cargaison, s'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co., 23 fev 19, rue Toulouse.

DEMANDE D'UN NAVIRE—On a besoin d'un navire pouvant porter de 8 à 900 barils pour prendre une cargaison pour les Indes Occidentales. 24 fev JOS. H. ASHBRIDGE.

ON DEMANDE un bon navire pouvant porter 250 boucauts de sucre dans un port du Nord. S'adresser à 29f GEO. GREEN & BRO. 26, rue du Camp.

A FRETER—Plusieurs bonnes goëlettes du port de 600 à 900 barils et qui sont prêtes à recevoir du fret. S'adresser à J. BRENT CLARK, 28 fev 40, rue de Chartres, au 1er. étage.

POUR LA MOBILE—Une bonne goëlette ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour balance du fret, s'adresser à J. BRENT CLARK, 28 fev 40, rue de Chartres, au 1er. étage.

DAGUERREOTIPE. M. J. LION, peintre et lithographe, rue Royale, No 100, à la demande de tous ses amis et connaissances, a l'honneur d'annoncer au public que dimanche prochain, 15 mars, à onze heures précises, il donnera dans la salle du Musée St. Charles, vis à vis l'Hôtel St. Charles, une séance publique dans laquelle il exposera tous les dessins des monuments, ainsi que des points de vue les plus remarquables de la Nouvelle Orléans, tels que: la Cathédrale, la Bourse, l'Hotel St. Charles, la rue Royale, l'Hotel de Ville, &c &c, faits par le moyen du daguerréotype, et qu'il fera devant tout le monde, pendant la séance, une épreuve qui sera tirée en loterie par autant de numéros que de personnes présentes. Le prix des billets de la loterie est de $1 ils seront délivrés en entrant. 11 mars

E. FREMAUX, libraire, marchand de papier peints et de fournitures de bureaux, rue de Chartres, no. 147, sous l'Hôtel d'Orléans, entre St. Louis et Toulouse, vient de recevoir par le navire Eleanor, du Havre, une grande quantité de romans nouveaux des meilleurs auteurs et une grande collection de pièces de théâtre, nouvelles. Balzac, Béatrix; do fille d'Eve; do Véronique; do Un grand homme; do Œuvres complètes; Alex. Dumas, Maitre Adam; do capit. Pamphile; do Œuvres complètes, E. Sue, Detegtar; do Histoire de la marine; do Arthur; do Œuvres complètes; G. Sand, Gabriel; do Œuvres complètes; Gozlan, les Tourelles; F. Soulié, le Serpent; do Homme de lettres; do Diane et Louise; do Œuvres complètes; Scribe, une maitresse anonyme; Arago, souvenirs d'un aveugle; Saintine, Antoine; Viel de Castel, Arthur d'Aizac; F. Soulié, Maitre d'Ecole; Al. Brot, Comtesse aux 3 galans; Viel de Castel, faubourg St. Honoré; Karr, une Folle histoire; J. Janin, les Catacombes, Bodin, Melchior; Raymond, Mézélie; do Valdepeñas; Scribe, Carlo Karr, la Jeune aveugle; Balbi, Géographie; Musée des familles de 1839; do do complet; Magasin pittoresque; Magasin universel; Mosaïque; Jasin, Musée de la caricature, Dantan, Musée; le Monde Dramatique 700 vol. Béranger, Œuvres complètes nouvelle édition; Norvins, Histoire de Napoléon; Mémoires de St. Simon; Histoire parlementaire de la Révolution française. France pittoresque, monumental, militaire et maritime; Œuvres complètes de Chateaubriand, Voltaire, Rousseau, Corneille, Molière, Racine, Fénelon, Tantier, Lord Byron, Paul de Kock, Beaumarchais, La Harpe, Mme de Staël, &c. Dictionnaire français de Landais, Boiste, Raymond et de l'académie; grand assortiment de livres élémentaires anglais et français; manuels, livres de médecine, de droits et de prières, livres espagnols, latins et italiens; fournitures de bureaux et pour dessin; grand choix de papiers peints de 25 cents à $1 75 le rouleau; bordures imitation de $1 à $3 50 de veloutées de $2 à 4; vues pour salles et cafés; fonds de ciels à rosaces et unis; devant de cheminées et éventails. E. FREMAUX 10 mars—6t

A VENDRE en débarquement du navire Bowditch, du Havre, par le soussigné.—Indienne à meuble bleue chamoix et rouge; bordure pour rideaux; Jaconas unis d'une seule couleur; Jaconas fonds imprimés nouveaux dessins; cravattes jaconas do. do., guinghams unis, coutils nouveaux dessins; châles filet à la main et imitation 7-4 6-4, 5-4 4-4 3-4; chales hernanie 6-4 5-4 4-4; filet en pièce à la main et imitation blanc et noir; gants, mitaines et gants mitaigts à filet; voiles à filets noirs et blancs; voiles barège fonds brochés et unis; barège vert en pièces; pélerines et fichus à filet, linge de table pour services, unis et damassés, chaussettes en fil écru et blanc; saucissons de Lyon et sardines à l'huile. 11 m B. LACOSTE, rue Royale, No. 103.

M. VICTOR DECAUX prévient ses amis qu'il vient de recevoir par le Leanor du Havre, un assortiment de marchandises pour la saison: Coutils français, 200 blouses en toile grise; 30 douz. chemises de couleur, toile d'Alsace, 1re qualité; 50 douzaines chemises blanches; 30 douz. de corsets en coutil fil et coton, 20 douz. gants en fil d'Ecosse, 15 douz. gants à filet unis et à fleur, Un joli choix de mouchoirs de batiste brodés et unis, 30 douz. bas coton blancs, première qualité; Lingerie pour enfans, Rubans en satin no. 2, 4 et 12; Rubans en taffetas no. 6; Cols d'Ete pour hommes et autres articles. V. DECAUX, Royale, no 73, 11mars entre Bienville et Conti.

TAFFETAS GOMME—25 pièces taffetas gommé, 10 do barège vert pour voiles, 10 douzaines escarpins, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, Royale. 10 m

EN débarquement du brick Amerika, venant de Bordeaux—100 caisses liqueurs, 50 do. pêches, prunes et abricots à l'eau de vie; 30 do. cerises do en grands paubans de 4 litres, 2 jarres poires fraiches, bien conservées vertes, 200 paniers anisette fine, 20 caisses sirops, fleur de violette et capillaire, 5mars—10 B. POUVERIN, enc. Royale et Dumaine.

LE soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages, savoir: 20 colis de mousseline unie et brodée, de Suisse; 10 do do satinée à raies; 5 do rideaux brodés, belle qualité. En outre, mouchoirs madras, mouchoirs brodés, en mousseline; schals do; entre-deux, bandes et pellerines brodés; cravattes en jaconat; soie à coudre d'Italie; ginghams cotonades, mousselines en couleurs; do brodées à la Jacquard. A vendre à des termes avantageux. 5mars BOURRY D'IVERNOIS, 30 Chartres.

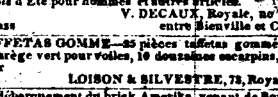

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLEANS A NASHVILLE.

ARRANGEMENTS DU PRINTEMPS. Jusqu'au 1er. Avril, les chars ne feront des voyages avec des passagers que les Dimanches.

	Départ.	Retour.
Savoir:	10 1-2 h. du matin,	3 h. du soir.
	3 heures du soir.	5 1-2 h. du soir.

Une personne expérimentée est à faire des préparations pour accomoder les visiteurs du *Prairie Cottage*. Les bains seront mis en ordre pour recevoir les baigneurs le 1er. Avril.

COURSES DE LA METAIRIE. Afin d'accomoder les personnes désireuses de voir dresser les chevaux de course, les chars commenceront à courir le 20 courant, à 6 heures du matin jusqu'au 25, premier jour de la course où les chars feront leurs voyages aux heures suivantes et tant que dureront les courses.

Départ.	Retour.
6 heures du matin,	8 1-2 h. du soir.
9	9 1-2
10	10 1-2
11	11 1-4
11 1-2	11 3-4
Midi et demi	Minuit et demi.
[illegible]	Minuit trois quarts.
1 heure du soir	1-2 h. du soir.
[illegible]	[illegible]

On aura une suite de chars capable de porter 500 passagers à chaque voyage. Billets [illegible]

Bois de cyprès à brûler $3 la corde et $1 livré; [illegible] frêne [illegible] $4 et $5 livré. JAMES H. CALDWELL, 14 mars Président.

VINS DE BORDEAUX—[illegible] barriques [illegible] LOISON & SILVESTRE, 73, Royale.

RUM—50 barils [illegible] Angleterre, à vendre par J. A. BARELLI & Co, 61 Commune.

CLOUX—300 barils clous de Boston, à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 26 Gravier.

TRAITES SUR [illegible] à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville, 12 m—3t

TRAITES SUR NEW-YORK, à 5 jours de vue à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienv. 12 m—3t

TRAITES SUR MARSEILLE, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co, 26, Bienville, 12 m—3t

WHISKEY—200 barils whiskey rectifié, à vendre par [illegible]

FARINE—1000 barils à bord, à vendre par 13 mars G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

WHISKEY—200 barils rectifié, à vendre en magasin, 13 mars G. DORSEY, 44, Nlle Levée.

CAFE DE RIO de première qualité en magasin, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 26, Camp. 12 mars

BILLETS de l'Indiana, à vendre par 13 mars ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras.

CORDE—50 rouleaux corde du Nord, à vendre par 13 mars FOSDICK & BRO., 70, Camp.

HARENG—300 barils de Menhadden, à vendre par 13 mars S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

CAFE—100 sacs Havane vert, à vendre par 13 mars S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

POIVRE—de qualité prime, à vendre par 7 mars GEO. GREEN & BRO, 26, rue du Camp.

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par 7 m J. A. BARELLI & Co., 61 Commune.

COUVERTURES Françaises 3 points en débarquement, et à vendre par J. P. BONNET, 3, Royale, 7 mars

HUILE DE FLAGNOL—500 paniers assortis à vendre par J. P. BONNET, 2, rue Royale 7 mars

FARINE—500 barils en bon état pour être expédiés, à vendre par G. DORSAY, 44, Nlle-Levée. 7 mars

INDIGO—10 surons d'indigo en magasin et à vendre par CHAS. B. HARRISON & Co, 24, Poydras. 7 mars

MOUTARDE DE LONDRES—100 caisses à vendre par 7mars CHS. J. HARRISON, 21 Poydras.

CHANGE sur Londres, à vendre par 7mars SCHMIDT & Co. 38 Bienville.

CIMENT ROMAIN—50 barils en magasin et à vendre par S. HEATH & Co, 95, Camp. 5 mars

CHANGE sur la Havane, à vendre par 5 mars R. GRONING & Co.

CHANGE sur Londres à vendre par 5mars CLASON & VLES, 41 Chartres.

TRAITES sur New-York à vendre par 5 mars ANDREWS & BROTHERS, 60, rue du Camp.

FARINE—1000 barils farine en bon état à bord, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14 rue Poydras. 5 mars.

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 14 Poydras, 5m.

LARD—Plats-côtés et paniers de Cincinnati, à vendre par 5 mars JOSEPH LANDIS & Co. 14 rue Poydras.

AMANDES—50 sacs amandes en débarquement du navire Shakespeare, à vendre par HENRY TETE, 13 Conti, 5m

MANDATS sur New-York, à courte vue, à vendre par 5 mars ANDREWS & BROTHERS, 60, Camp.

WHISKEY—100 barils rectifié, à vendre par 5 mars P. A. GIRAUD, 12, Tchoupitoulas.

RIZ—250 tierçons en magasin et à vendre par 5 mars WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

FOIN—200 balles du nord en magasin et à vendre par 5mars W. G. MULLEN, 37 rue Poydras.

CIRAGE—50 grosses cirage supérieur, à vendre par 2 mars G. N. MORISON, 11, rue du Canal.

ALCOOL—8 barils, en magasin et à vendre par 2 mars G. N. MORISON, 11, rue du Canal.

CHANGE—Traites sur New-York à 5 jours de vue, à vendre par KOHN DARAN & Co, 28, rue Bienville. 2 mars

CHANGE—Traites sur Paris à vendre par KOHN DARAN & Co., 28, Bienville, 2 mars

WHISKEY—200 barils rectifié, 1re qualité, à vendre par 2 ma JUSTUS VAIRIN & Co, 26, Poydras.

SACS DE FITRE—50 balles en magasin et à vendre par 2 mars HADDEN & HALL.

BŒUF—42 demi barils mess et 6 do do M. O. aux magasins de l'inspection, à vendre par G. DORSEY, 13 mars 44, Nlle Levee.

BEURRE—50 kegs beurre frais de l'Ouest de qualité supérieure, à vendre en magasin par G. DORSEY, 13 mars 44, Nlle Leve.

PLATS-COTES—15 boucauts plats-côtes fumés, de Cincinnati, en magasin et à vendre par 13 mars BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

GENIEVRE DE BATIMORE—300 brils de Coldspring qualité supérieure, à vendre par 13 mars BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

TOILE A EMBALLAGE de l'Inde—40 balles, à fil simple et double de 48 pouces de largeur, très forte, en débarquement du navire Prussia, à vendre par 13 mars BOGERT & HAWTHORN, 63, Gravier.

CAFE—100 sacs Havane fin vert, en débarquement de la goëlette Nonpareil et à vendre par 13 mars J. M. CABALLERO, 32, Vieille Leve.

HUILE DE MACASSAR—Une caisse d'huile de Macassar, récemment reçue, à vendre par 13 mars POLLARD & GREEN, 27, Chartres.

CAFE HAVANE—317 sacs de café fin vert, en débarquement de la goëlette Lion, à vendre par 13 mars GEO. GREEN & BRO. 26, Camp.

FARINE—350 barils farine superfine, et 150 do fine, à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 13 mars 36, rue Poydras.

BŒUF—80 demi barils bœuf mess, venant d'être inspecté, et 3 barils bœuf prime, à vendre par 13 mars ADAMS, HARTWELL & Co. 36, Poydras

TABAC—3 à 400 livres de tabac en feuille pour cigares à vendre par ADAMS, HARTWELL & Co. 13 mars 36, rue Poydras.

TRAITES sur New-York, à vue, à 15, 30 et 60 jours, à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 13 mars 60, rue du Camp.

UNE récompense de vingt-cinq piastres sera donnée à celui qui remettra chez le soussigné un fusil double, monture à l'anglaise, canon de 40 pouces français, à rubans, fin et damassé, platine à double ressorts et les chiens sculptés. Ce fusil a été volé dans son magasin le 10 mars 1840. 11 mars THEODORE VOIZIN, rues Royale et St. Louis

BLANC de Baleine—50 caisses du Nantucket, et 75 do composition supérieure, à vendre par 13 mars FOSDICK & BRO. 70, Camp.

TISSUS de Coton du pays—30 caisses toiles de coton blanchie, 3-4 et 4-4, à vendre par 13 mars FOSDICK & BRO., 70, Camp.

BEURRE—10 barillets beurre de Goshen, qualité supérieure, reçu récemment et à vendre par 13 mars FOSDICK & BRO, 70, Camp.

FUTAILLES—440 futailles à mélasse de diverses grandeurs et en bon état, à vendre par 13 mars S. & J. P. WHITNEY, 73, rue du Camp.

MAQUEREAUX—50 barils Nos. 1 et 2, à vendre en magasin par S. & J. P. WHITNEY, 13 mars 73, rue du Camp.

RUM—100 barils rum de la Nouvelle-Angleterre, en magasin et à vendre par S. & J. P. WHITNEY, 13 mars 73, rue du Camp.

AMANDES, &c—5 balles amandes, 5 do. noix, 5 do. noisettes, 10 do. macaroni, à vendre en magasin par DAVIS & HOBART, 13 mars 18, rue de la Douane.

CLOUS—1500 barillets clous de Boston, grandeurs assorties, à vendre en magasin par 13 mars DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

VIN DE MALAGA SEC—50 barils, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 13 mars 18, rue de la Douane.

BLANC DE BALEINE—350 caisses de New Bedford et Nantucket, en magasin et à vendre par 13 mars DAVIS & HOBART, 18, rue de la Douane.

SACS DE FITRE—42 balles petits et moyens, en magasin et à vendre par DAVIS & HOBART, 13 mars 18, rue de la Douane.

COFFRE-FORTS—8 coffres-fort en fer Salamandre de la manufacture d'Asbestos, garantis à l'épreuve du feu, à vendre par FOSDICK & BROTHER, 13 mars 70, rue du Camp.

PIERRES PLATES ET CREUSES—5,000 pieds préparés et à vendre par FOSDICK & BROTHER, 13 mars 70, rue du Camp.

TOILE D'EMBALLAGE, CORDE ET FICELLE—400 pièces toile forte 41 pouces, du Kentucky, 300 rouleaux corde et 6 balles ficelle, en magasin, et à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 13 mars 63, Gravier.

BARILS POUR MELASSE—Un lot de barils vides, à vendre par 7mars CHAS. J. HARRISON & Co, 24 rue Poydras

CHAPEAUX DE PAILLE—Chapeaux de paille de riz pour dames, première qualité, en magasin et à vendre par KOHN, DARONN & Co., 28, rue Bienville. 7 mars

2000 sacs sel de Liverpool, à vendre sur la Levée en quantités convenables aux acheteurs, par ROST. G. RIEMSDEN & Co, 5 mars 20, rue Royale.

VINS DE CHAMPAGNE et de Clevès. 300 barils Clevès, 40 paniers de Champagne et 125 caisses vin rouge, à vendre à bas prix par P. A. GIRAUD, 3 mars 12, rue Tchoupitoulas.

BOIS—bois à brûler chêne et frêne, bois de pin pour steamboats, goudron et petits en gros barils, charbon de bois, sable et coquilles, briques du lac, à vendre à des prix raisonnables par CHAUCHON & LEROY, 3mars Enc. St. Claude et chemin Carondelet.

AVIS—Les soussignés préviennent leurs amis qu'ils ont le dépôt du vrai vin de diverses années, de Chateau Gruau Laroze, appartenant à MM. Balguerie & Co., de Bordeaux. R. A. LEFEBVRE & CO., 14 mars 10, rue Toulouse.

WM. BEROER, rue St Louis No. 19 offre à vendre: Un bon piano carré, garanti manufacture Nunns Clark & Co. Une bonne cuisinière et blanchisseuse, créole, on peut l'avoir à l'essai. Divers esclaves, maisons, terrains et terrains du Texas. Des avances faites par traites sur des consignations de coton et produits pour Boston. 11 mars—3t

LES soussignés ont constamment en magasin des marchandises de Bordeaux, et offrent à vendre à des prix modérés: 450 barriques vin rouge Montferrant 1837 et 1838, 375 do de St. Estèphe 1836 et 1837; 290 do do St. Julien 1837; 300 do du Haut Brion 1839; 300 do do diverses marques; 80 do do Brusme Mouton 1834; 49 do do Chateau Lafitte 1833; 40 do do Léoville 1831; 30 do do Chateau Margaux 1832; 40 fûts eau de vie 4me. preuve, marque Castillon Je. 20 do do do marque J. J. Dupuy, 800 caisses vin blanc Barsac et Sauterne, marque veuve Delbos & Fils, de Bordeaux; 300 caisses vin rouge Léoville, même marque; 6000 caisses vin rouge ordinaire, diverses marques; 40 caisses do do Chateau Lafitte 1832; 200 caisses beaux fruits à l'eau de vie, pobans de litres. (Marque Forestier Frères.) 100 caisses absynthe suisse, grandes bouteilles, 100 caisses Kirchenwasser de la Forêt noire; 20 barils divers liqueurs secs de Bordeaux; 80 milliers bouchons fins demi-longs; 8 milliers plants de mûriers première qualité. Le tout reçu par les derniers arrivages. R. A. LEFEBVRE & Co. 14 mars No. 10, rue Toulouse

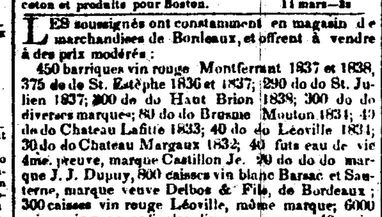

ECRITURE. MESSRS. DOLBEAR & BROTHER invitent respectueusement le public de venir visiter leur académie d'écriture, rue de Chartres, No. 92. La classe des demoiselles, depuis 11 heures jusqu'à 3 heures après-midi; celle des jeunes gens, à toute heure depuis 8 heures et demie du matin jusqu'à 10 heures du soir. On reçoit des élèves de 7 à 60 ans. Toute personne qui en réunira 5 autres pour former une classe, recevra un cours de leçons gratis. On donne des leçons dans toutes les parties de la ville. Messrs. D. & B. s'engagent à donner à tout élève qui suivra un cours de leçons, une écriture qui combine l'élégance et la vitesse, et qui sera variée à plaisir suivant le genre d'affaires. On trouve à acheter chez Messrs. D. & B. leur ouvrage sur la *Science de l'écriture pratique*. A l'avenir [illegible] 30 jan

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE. SERONT données à quiconque ramènera chez le soussigné la mulâtresse CHARLOTTE. Elle est âgée d'environ 19 ans, parle l'anglais et le français, a la bouche grande et les dents très blanches. Elle [illegible] depuis environ quinze jours de chez son maître, demeurant dans la paroisse de Ouest Baton Rouge. On suppose qu'elle se cache dans quelque chalan. B. LAUDUMIEY, 24 mars 16, rue St. Louis.

PARTIE MARRON, le 17 janvier 1840, la négresse nommée NANCY, âgée d'environ 28 ans, taille de cinq pieds et quelques pouces, beau rouge; ayant une marque sur une épaule [illegible] et quelques cicatrices [illegible] à M. Auguste [illegible] faubourg Marigny [illegible]

PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de feu James Reid.—Vente par le Register des Testaments—Mardi, sept avril [illegible] heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du [illegible] février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, dans la Salle des Bains, [illegible] entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, [illegible] négresse [illegible] Conditions—Comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments. N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Jos. B. Marks, not. pub. 7 mars

SUCCESSION de feue Catherine Mirel, veuve en premières noces de Jacques Benoît, et décédée en secondes noces femme de Joseph Chemillin—Vente par le Register des Testaments—Mardi le 17 Mars 1840, à une heure P. M., en vertu et en conformité d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 février 1840.

Il sera offert en vente publique à l'encan, dans le salon des bains de la Bourse de la Cité, dans cette partie de l'édifice qui fait face à la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, pour le compte de la susdite succession les propriétés foncières ci-après décrites, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Washington, dans le voisinage de l'Hypsodrome, quartier de la Course, en cette paroisse, sur la rive gauche du fleuve, à environ trois milles au-dessous de cette ville; ledit lot désigné par le numéro 17, de l'îlet No. 8, mesurant (au pied américain) 29 pieds 11 pouces 3 lignes, face à la rue Hancock, sur 106 pieds de profondeur, conformément au plan dressé par Journet, daté 8 février 1837, et déposé en l'étude de Carlile Pollock, notaire public.

Un autre lot de terre, attenant au précédent, désigné par le No. 18, mesurant (au pied américain) 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Hancock, sur 106 pieds de profondeur.

Deux autres lots de terre contigus, attenant au précédent, désignés par les Nos. 19 et 20, mesurant (au pied américain) savoir: le lot No. 19, 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Hancock, sur pue profondeur de 106 pieds et le No. 20, 29 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Hancock, sur 106 pieds de profondeur et face à la rue De La Ronde, ensemble les bâtisses qui se trouvent sur lesdits lots.

Un autre lot de terre situé au même lieu, désigné par le No. 22, et mesurant (au pied américain) vingt-huit pieds quatre pouces de face à la rue De La Ronde, sur 134 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur.

Conditions—comptant W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix Percy, notaire public. 14 fev

SUCCESSION DE FEU A. M. FRANCOIS.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi, dix sept mars 1840, à une heure de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 11 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan dans la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité fesant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, Un esclave nommé RODGERS, âgé d'environ 24 ans, excellent cuisinier, ayant été employé comme tel pendant six ans dans un restaurant, mais vendu comme voleur et marronneur.

Conditions—Moitié comptant en un billet à quatre mois, endossé à la satisfaction des vendeurs, assuré par hypothèque et devant porter intérêt à raison de dix pour cent par an, s'il n'était ponctuellement payé à son échéance. L'esclave ne sera livré que lorsque les conditions de la vente auront été remplies. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant le sieur Carlile Pollock, notaire public. 14 fev

SUCCESSION de feu Jeanne Bonnifaille, f. c. l.—Vente par le Register des Testaments—Samedi, quatre avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un décret de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane rendu le 14 et signé le 21 février 1840, dans l'affaire de la succession de feue Jeanne Bonnifaille, f. c. l. il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains, situé dans la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, savoir:

LUCY, négresse, âgée d'environ vingt ans, domestique de maison, et bon sujet.

Conditions.—Un tiers comptant, et la balance à six et douze mois, par portions égales, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque; les dits billets porteront intérêt à raison de dix pour cent l'an, du jour de leur échéance, en cas de non paiement; l'esclave ne sera livré qu'autant que l'acquéreur se sera conformé aux conditions de la vente. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. Chiapella, not. pub. 2mars

SUCCESSION de feu Claude Jousset Laloire—Vente par le Register des Testaments—Samedi, quatre avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 24 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan, à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, fesant face à la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la dite succession, les esclaves suivants, savoir:

ALEXIS, âgé de vingt ans, nègre, charretier, bon sujet, mais s'absentant quelquefois.

MARIA, mulâtresse de trente-deux ans, assez bon sujet, avec ses enfans négrillons, nommés GUSTAVE, de sept ans, ALFRED, de trois ans et demi, et ALECIA, de deux mois.

JIM, mulâtre de dix ans, enfant de la dite esclave Maria, Eulalie, négresse, âgée de quarante ans, impotente du bras droit, toujours malade.

Conditions: Un cinquième comptant, deux cinquièmes à six mois et deux cinquièmes à douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur les dits esclaves W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs par devant le sieur Théodore Seghers, not. pub. 2 mars

SUCCESSION de feu Louise Angela Everhart, épouse décédée de Louis Even.—Vente par le Register des Testaments.—Samedi, quatre avril 1840, à une heure de l'après-midi, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 février 1840, il sera offert en vente publique à l'encan à la Salle des Bains, située dans la partie de la Bourse de la Cité, faisant face à la rue St-Louis, entre les rues de Chartres et Royale, pour compte de la susdite succession, les esclaves suivans, savoir:

FELONISE, mulâtresse créole, de 27 ans, parfait sujet, couturière, avec ses deux enfans LEON, quarteron de trois ans, et LEONTINE, quarteronne d'un an.

ROSA, fille de Felonise, quarteronne de 11 ans, bonne domestique, en apprentissage comme couturière depuis trois ans.

CORA, fille de Felonise, quarteronne de plus de dix ans.

ARSENE, griffonne créole, de 19 ans, bonne domestique de maison, propre à tous les services d'une famille, avec son enfant VICTOR, mulâtre de 5 ans.

Conditions: Un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du tuteur desdits mineurs et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement sur lesdits esclaves et avec stipulation: 1o. qu'à défaut de paiement des billets à échéance, le montant des billets produira intérêt au taux de dix pour cent par an à partir de l'échéance jusqu'à parfait paiement; sans que cette clause puisse autoriser les débiteurs à proroger les termes de paiement; 2o. et que les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs que lorsqu'ils auront rempli les conditions de leur adjudication. W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

N. B. Les actes de vente aux frais des acheteurs, seront passés pardevant C. V. Foulon, notaire public. 2 mars

LES soussignés offrent à vendre à bas prix et en parties à la convenance des acheteurs, les marchandises suivantes, en débarquement du brick America. 51 demi pipes, 30 quarts de pipes et 26 barils eaux de vie 18re, 20 et 22 preuve, de différentes marques et qualités; 181 barriques vin rouge; 720 caisses vin rouge de 12 et 24 bouteilles; 121 caisses vin clair; 50 paniers huile d'olive; 4 balles vermicelle; 4 balles macaroni; 77 damejeanes contenant des végétaux secs; 6 balles bouchons; 2 paquets balais de paille; 100 paniers de bouteilles vides; 9 caisses serrures françaises; 400 paniers anisette; 100 caisses liqueurs de diverses qualités; 50 caisses fruits à l'eau de vie; 10 caisses sirop assorti de 12 1-2 bouteilles chaque; 103 1-2 barriques vinaigre. 28f HERBAULT FRERES, 78, rue Bienville.

A VENDRE en débarquement de la polacre espagnole Maria:—190 barriques vin de Catalogne, 150 petits barils vin doux de Malaga, 50 do sec; 400 pots vin doux de Malaga; 55 dame-jeannes vin sec; 801 potiches huile à lampe; 393 caisses raisins MR; 200 demi do; 50 jarres raisins frais; 49 barils olives; 12 do anchoix; 12 do thon; 12 do amandes [Esperanza]; 8 sacs contenant 49 milliers noix; 49 barils figues sèches. 25fev CUCULLU, LAPEYRE & Co, 27 Toulouse.

AVIS—Moi soussigné, crois devoir, dans l'intérêt des malades qui visitent cette ville, et des habitans en général, faire connaître le fait suivant: Malade depuis trois ans d'une hydrocèle très-volumineuse, j'avais suivi plusieurs traitemens de médecins très-distingués de nos villes du Nord, la maladie ne faisait qu'empirer. J'avais subi plusieurs opérations nommées ponctions, sans plus de succès, et j'avais abandonné l'espoir de guérir, quand un ami me conseilla de voir le Docteur F. Barrelle, rue du Canal, No. 128. Je me rendis chez le Docteur, qui m'assura d'une prompte guérison, sans l'emploi d'aucune opération chirurgicale. Je me soumis à son traitement, qui est si facile, que je ne discontinuai pas mes occupations ordinaires, et à ma satisfaction, je fus guéri radicalement le sixième jour. Je prie le Docteur F. Barrelle d'agréer le témoignage public de ma reconnaissance et mes remerciments. Nouvelle-Orléans, 23 février 1840. 29 fev— WILLIAM JOHNSON.

EAU DE SELTERS, vins du Rhin &c. En magasin reçu par les derniers arrivages; Eau de Selters, fraiche des sources, en paniers de 4 douz.; Vins du Rhin, des meilleurs crus favoris, de $7 à 36 douz; Vins du Rhin mousseux, 1re qualité; Vins de Champagne, de Bourgogne, de Bordeaux, rouges et blancs; Liqueurs superfines; Eau de vie; vieux Cognac et Champagne &c. &c. Magasinage pour toutes sortes de marchandises. Toute espèce de marchandises, denrées, produits et propriétés achetées et vendues par commission. 4 mars—3 s WM. BERGER, 19, St. Louis.

A VENDRE chez les Soussignés: Vin de Chambertin, do Clos de Vougeot, do Bordeaux, en barriques et demi barriques, et en caisses de toutes qualités, do de Marseilles, do de Champagne, 1re qualité, Cognac vieux, Anisette de Bordeaux, superfine, 300 caisses absinthe Suisse de diverses marques. Kirsh de la Forêt-Noire, Whiskey, Sardines à l'huile en demi boites, Salaisons assorties, Fromage de Gruyère, 1re qualité, [illegible] Paris et fusils de chasse, Un bel assortiment de montres. 4 mars SCHOPFER & Co, 23, Toulouse.

AVIS. LES soussignés ont aujourd'hui formé une société pour exercer l'état d'avocat à la Louisiane, sous la raison de Peyton, Smith & Yergers, et dans l'Etat du Mississipi, sous celle de Yergers, Peyton & Smith, leurs bureaux sont passage de la Bourse No. 18.

A la Nouvelle-Orléans. — *A Vicksburg.* BALIE PEYTON, J. WIGHTMAN SMITH, GEO. S. YERGER, JACOB S YERGER 1er fev —2m

SANGSUES. REÇU par les derniers arrivages de France, un assortiment de sangsues de choix, à vendre depuis 6 1/4 cents jusqu'à 25 cents la pièce, à l'entrepôt général de sangsues, rue du Quartier, No. 26, entre les rues Condé et Vieille-Levée. L'entrepôt en sera toujours fourni et les prix ne varieront jamais. 7 mars

CIGARES—2000 milliers de la Havane des marques les plus [illegible], telles que Constancia, Esperanza, Iris, Manuel Amores, A. y Ves Margaria, Carlos, Punch, Venus, La Probidad, Tapos, Estrella, &c. 11 m J. M. CABALLERO, 32, Vieille Levée

A VENDRE à bon marché, [illegible] soie à broder de Paris, un assortiment de [illegible] cordonniers et selliers [illegible] dictionnaires de l'Académie [illegible] THEODORE VOIZIN [illegible]

AVIS LEGAUX.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse [illegible]—No. 17,621—Sur motion de M. Pierre Soulé, avocat pour le syndic dans cette affaire, et sur information donnée à la Cour, que Zénon Cavelier, un des dits syndics, se trouve obligé, pour cause de mauvaise santé, à résigner le syndicat; il est ordonné par la Cour, qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de M. Félix Grima, notaire public, le 14 avril prochain, à 10 heures du matin, afin d'y nommer un autre syndic en place du dit Zénon Cavelier, ou autrement autoriser les deux qui restent en fonctions à exercer les pouvoirs qui ont été accordés lors de l'assemblée où les trois syndics ont été nommés. Extrait des minutes. 14 mars—17 D. BYRNE, Dép. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—No. 11,281—Lawrence & Legendre contre leurs créanciers—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge, le 7 mars 1840—Il est ordonné par la Cour que les créanciers des insolvables, s'assemblent dans l'étude de F. Grima, notaire public, le vendredi 10e jour d'avril 1840, pour là étant nommer un syndic en remplacement de J. H. Raboteau, démissionnaire. Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, 9 mars 1840. 10 m—3,en30j ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—No. 12,908—W. L. Robinson contre ses créanciers et les créanciers de Bogart & Robinson.—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public, le mercredi 15 avril 1840, à 10 heures A. M. afin d'aviser en délibération sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'en attendant toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés soient arrêtées. Il est de plus ordonné que George K. Rogers soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire. Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge de cette Cour, ce 11e jour de mars 1840. 12 mars—3 D. BYRNE, Dep. Greffier.

COUR DE COMMERCE de la Nouvelle Orléans—No. 2316—John McDonnell contre ses créanciers et les créanciers de Gloyd & McDonnell et ceux de McDonnell & Waterman—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée de ses dits créanciers ainsi que de ceux de Gloyd & McDonnell et de McDonnell & Waterman soit tenue en l'étude de H. B. Cenas, not. public, le samedi 11 avril 1840 à 10 heures du matin, afin de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire. En attendant toutes poursuites contre sa personne ou ses biens sont suspendues quant aux créanciers mentionnés sur le bilan. 9 mars 1840. (Signé) C. WATTS, juge. Pour copie conforme, 10mars R. GARDERE, dep. greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et Ville de la Nlle.-Orléans.—No. 11446—Thomas Evens vs. ses Créanciers.—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—12 Mars 1840—Il est ordonné par la Cour que toutes les personnes intéressées dans cette affaire, déduisent dans les dix jours qui suivront la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution présenté par le syndic, ne serait pas homologué et les fonds répartis en conséquence. Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, N. Orleans, 12 mars 1840. 14 mars—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 12636—Joseph Salomon contre ses créanciers (pour un atermoiement.)—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule dans cette affaire, il est ordonné par la Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de Edward Barnett, notaire public, le jeudi neuf d'avril prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et en même temps toutes procédures contre sa personne et ses biens sont suspendues. Par ordre de la Cour, bureau du greffier. Nouvelle Orléans, 7 mars 1840. 9 mars—3,en30j J. OLLIE, Dep. Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier District Judiciaire—Vendredi le 21 février 1840—Présent l'honorable A. M. Buchanan, juge—John Powers contre ses créanciers—No. 12331—Sur motion de W. S. Upton, avocat de l'insolvable, et sur son observation que ledit insolvable était incapable, à cause de maladie, d'assister à l'assemblée de ses créanciers, qui a été ordonnée comme devant avoir lieu en pleine cour samedi, le 21 courant, il est ordonné que de nouveaux avis soient publiés à l'effet de pouvoir lesdits créanciers et de les convoquer pour paraître en pleine cour le vendredi 27 mars prochain, à 10 heures A. M., pour y déduire les motifs pour lesquels ledit insolvable ne pourrait pas du bénéfice des lois pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation, et en même temps toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Extrait des minutes. 9 mars D. BYRNE, Dép. Greff

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No. 12460—James Sewall contre ses créanciers—27 février 1840—Il est ordonné par la cour que l'assemblée des créanciers de l'insolvable, dans ce procès, aura lieu en pleine cour le vendredi, 27 mars, pour y déduire les raisons, s'ils en ont, pour lesquels la demande du pétitionnaire ne serait pas accordée. Et en même temps toutes poursuites contre sa personne ou ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que H. Strawbridge, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de la Cour. Bureau du greffier—Nouvelle Orléans, le 27 février 1840. 29 fev—3 ARMAND PITOT, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse, pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—No. 8320.—Vaudricourt & Laudumiey contre leurs créanciers—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge, le 7 mars 1840—Il est ordonné par la cour que toutes personnes intéressées déduisent dans les dix jours à partir de la publication du présent ordre, pourquoi le tableau de distribution, enregistré dans cette affaire par le syndic, ne serait pas homologué, et les fonds distribués en conséquence d'icelui et le syndic déchargé de toute responsabilité ultérieure de cette affaire. Par ordre de la Cour, Bureau du Greffier, Nouvelle-Orléans, le 9 mars 1840. 10m—3,en 10j ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—Joseph M. Mazureau contre ses créanciers.—La cession des biens de l'insolvable ayant été acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers sera tenue dans l'étude de Théodore Turenad, notaire public, jeudi, 19 courant à 10 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit insolvable et que toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés soient et demeurent suspendues. Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de la dite Cour, ce sixième jour de mars 1840. 7 mars P. LEBLANC, Dep. Greffier.

COUR COMMERCIALE—No. 3,316—J. T. Baudue contre ses créanciers et les créanciers de son association avec St. Croix Guinault, son associé en commandite—9 mars 1840—Les créanciers du pétitionnaire sont sommés de se déduire en pleine cour, le samedi, 28 mars courant, à 10 heures A. M., les raisons pour lesquelles le pétitionnaire n'aurait pas le bénéfice des lois faites pour venir au secours des débiteurs insolvables en état d'arrestation. Par ordre de la Cour. 7 mars—4,3pe ED. GARDERE, greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du premier district judiciaire—No. 18766—Wm. Christy contre ses créanciers.—La cession de biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, il est ordonné qu'une assemblée desdits créanciers sera tenue le mardi 28 mars prochain, à 10 heures a. m., pardevant A. Mazureau, notaire public, pour délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire; en même temps toutes poursuites judiciaires contre la personne de l'insolvable ou contre ses propriétés sont et demeurent suspendues. M. James R. Sterrett est nommé pour représenter les créanciers absens. Témoin l'honorable A. M. Buchanan, juge de ladite cour, ce 17ème jour de février 1840. 18 fev—6 D. BYRNE, dép. greff

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans—[No. 10860]—H. G. Schmidt contre ses créanciers—Présent l'honorable Charles Maurian, juge, le 9 mars 1840—Il est ordonné par la cour que toutes personnes y intéressées déduisent, dans les dix jours à partir des publications du présent avis, les raisons pourquoi le tableau de distribution soumis par le syndic, ne serait pas homologué, et les fonds distribués en conséquence et le syndic déchargé. Par ordre de la cour,—Nlle. Orléans, 9 mars 1840. 10mars—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans.—No. 12,108—Gude Garcia vs. ses créanciers—Présent l'hon. Charles Maurian, juge, 4 mars 1840. Il est ordonné par la Cour que les créanciers de l'insolvable s'assemblent en pleine cour, le vendredi 27 courant, pour là étant, déduire leurs causes s'il en ont, pourquoi il ne serait pas déchargé; et en même temps que toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés soient arrêtées. Par ordre de la Cour—Bureau du Greffier. 11 m—3 ARMAND PITOT, Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—No. 12,138.—A. Melville vs. ses créanciers—Présent l'Honorable Charles Maurian, juge.—Le 12 mars 1840.—Il est ordonné par la cour, que toutes personnes y intéressées déduisent, dans les dix jours de la publication du présent ordre, leurs raisons pourquoi le tableau de distribution, enregistré par le syndic ne serait pas homologué et les fonds distribués en conformité. Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, N. O., le 11 mars 1840. 12 m—3 ARMAND PITOT, Greffier

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du second district judiciaire dans et pour la paroisse de St. Jacques—Veuve Alexandre Choppin vs Zénon Foucher—En vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour ci-dessus désignée, j'exposerai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, sur les lieux, samedi, 28 mars prochain, à dix heures du matin, les propriétés ci-après mentionnées:—

1o. Une habitation établie en sucrerie, située dans cette paroisse de St. Jacques, sur le côté droit du Mississipi, à environ dix-neuf lieues au-dessus de la ville de la Nouvelle Orléans, et mesurant quinze arpents de face, sur quatre vingts de profondeur; bornée du côté d'en haut par les terres de Michel Mathurne, et en bas par les propriétés de feu François Gaiennie; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en font partie.

2o. Vingt Esclaves savoir: Jacques, âgé d'environ 55 ans; Allick, de 45 ans, Abraham, de 35 ans; Big Tom, de 35 ans; Little Tom, de 38 ans; Harry, de 24 ans; Argus, de 40 ans; Charles, de 50 ans; George de 33 ans; Sam, de 36 ans, William, de 38 ans, James de 38 ans; Dick de 25 ans; Peggy, de 23 ans; Jim Pig, de 20 ans; Frederick de 25 ans; James Lafourche de 45 ans; José alias Mondésir de 40 ans; Jesse, de 10 ans et Jenny de 45 ans.

3o. Onze Chevaux, vingt quatre bœufs, quatre vingts moutons et une grande quantité d'instruments et d'objets nécessaires à une habitation et sucrerie.—Le tout saisi dans le procès ci-dessus pour en faire la division et être vendu en bloc à un, deux et trois ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, suivant le dit ordre de cour et pour satisfaire au dit procès conformément à la loi. Paroisse St. Jacques, le 14 février 1840. 26 fev—30 ARD. L. BOURGEOIS, shérif

VINS, EAUX-DE-VIE, VINAIGRE, &c. &c. 200 Barriques vin de Bordeaux, ordinaire, 100 do do do [illegible], 50 do do do qualité très supérieure 100 barils vin blanc, Sauterne, Barsac, Grave, 50 demi-pipes eau-de-vie 4ème preuve, 20 do do Champagne, 30 Quarts do do 100 huitièmes do do 20 Quarts do do très vieille, 2000 paniers anisette fine et supérieure, 100 caisses vin de Bordeaux très vieux, 100 do qualité ordinaire, 100 barils vinaigre, 200 caisses fruits à l'eau-de-vie, 500 paniers bouteilles vides. De récentes importations ayant droit au drawback, et à vendre à des prix raisonnables par 4 mars CARRIERE DARAN & Co. 11 et 16, St. Louis.

CONSULTATIONS MEDICALES, RUE DU CANAL, No. 128. LE DOCTEUR BARELLE, de la faculté de New York, membre des sociétés médicales de N. York et de la Nlle Orléans, membre correspondant de la société médicale de Toulouse, etc. Donnera des consultations à son domicile, pour toutes les maladies, mais plus particulièrement sur les maladies chroniques de la poitrine et du Poumon, les affections dartreuses, [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU. [illegible] IL sera vendu le vendredi, 20 mars prochain, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 17 février 1840, les propriétés, meubles et immeubles, abandonnées par le dit insolvable à ses créanciers:

1o. Un Lot de Terre situé rue Bourbon, entre les rues Dumaine et St. Philippe, ayant, mesure américaine, 44 pieds 10 pouces de face, sur [illegible] de profondeur, ensemble les bâtisses construites, consistant en une maison bâtie entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de 4 appartemens, deux cabinets et une galerie, une bâtisse en briques, couverte en terrasse, composée de 4 appartemens, lieux d'aisance en briques, puits, hydrant, &c.

2o. Un Lot de Terre situé rue Dumaine, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant, mesure américaine, 29 pieds 4 pouces 4/8 de face, sur 86 pieds 3 pouces de profondeur, avec puits et une superbe tonnelle.

3o. Un Lot de Terre attenant au précédent, ayant mesure américaine, 32 pieds 2 pouces de face sur 120 pieds 0 3/4 de profondeur; ensemble, une maison briquetée entre poteaux et couverte en ardoises, composée de 4 appartemens; une belle serre en briques couverte en ardoises, de 50 pieds de long sur 20 de large; une jolie chambre à bain. Les cours de ces trois propriétés qui se touchent dans leur profondeur, sont entourées de briques.

4o. 14 Lots de Terre situés sur la route St. Jean, désignés par les Nos. 1 à 14, d'après un plan dressé par J. A. Guérard le 17 janvier 1837. Les dits lots mesurant chacun 30 pieds de face à ladite route, sur 150 pieds de profondeur, les dits lots dans leur ensemble étant formés par la route St. Jean, les rues Floride, du Campement et des Sauvages.

5o. Un Lot de Terre situé à la Baie St. Louis, Etat du Mississipi, ayant 120 pieds de face à la Baie jusqu'à une profondeur de 120 pieds, où il s'élargit de 60 pieds, de manière à avoir un arpent de large, sur une profondeur totale de 40 arpents. Sur ce lot sont construits le superbe Hôtel de la Baie St. Louis et ses dépendances. La bâtisse principale a 80 pieds de face à la Baie, sur 50 pieds de profondeur, et se divise au rez-de-chaussée, en une salle à manger de 50 pieds de long sur 30 de large, à l'une des extrémités de laquelle sont deux jolies chambres; au premier, en douze chambres, galeries tournantes de dix pieds de large, au rez-de-chaussée et au premier.

Une belle bâtisse neuve, à étage, de 240 pieds de longueur sur 15 de largeur, divisée en 40 chambres.

Une superbe salle de 50 pieds de long sur 30 de large, avec galeries de 15 pieds de large sur la façade et sur le derrière.

Une bâtisse de 150 pieds de long, à l'usage des domestiques.

Une belle cuisine, deux fours, une grande cave et quatre chambres y attenantes, écuries et remise, un poulailler, une glacière de la contenance d'environ 10,000 livres, lieux d'aisance, &c.

Un puits intarissable, fournissant une eau limpide et saine.

Dans la cour de derrière, il y a une quantité de beaux arbres, entre autres beaucoup de meuriers, et dans la profondeur un verger.

6o. Les meubles dont l'inventaire sera fourni au moment de la vente.

7o. Lucile, négresse âgée de 31 ans, domestique.

8o. Ollie, négresse âgée de 50 ans.

Conditions—Les propriétés et esclaves à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Tout billet qui ne sera pas payé à son échéance portera un intérêt de 10 pour cent l'an, sans que cette clause ne puisse être interprétée de manière à retarder le paiement d'aucun billet. Les meubles comptant.

Les actes de vente seront passés chez Charles Boudousquié, notaire, aux frais des acquéreurs 19 fev—6—18,25fev—3,10,17et20 mars.

PAR P. E. TRICOU. *Vente de syndic.* EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orleans, il sera vendu le vendredi, 27 mars prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés suivantes abandonnées par César Vinet à ses créanciers:

1o. Un îlet de terre situé dans le faubourg Washington au-dessous de cette ville, désigné par le numéro un, sur un plan, approuvé le 11 janvier 1837, par Joseph Pilié, voyer, et déposé dans l'étude de Carlile Pollock, notaire public: le dit îlet est compris entre les rues Moreau, Casacalvo, Monroe et Hancock; ensemble avec les améliorations qui sont dessus.

2o. Un îlet de terre situé dans le faubourg Washington au-dessous de cette ville, désigné par le no. vingt et un, sur le plan no. 2, tiré le 1er. septembre 1836, par Joseph Pilié voyer et déposé dans l'étude de Carlile Pollock, le dit îlet est compris entre les rues Moreau, Urquhart, Tricou et Hancock; ensemble avec les améliorations qui sont dessus.

3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Marigny, près de cette ville, désigné par le no. quatre, dans l'îlet no. 27, sur un plan dressé le 11 novembre 1836, par Joseph Pilié, voyer, et déposé dans l'étude de C. V. Foulon, not. pub. Le dit lot a mesure anglaise, 30 pieds de face à la rue Union, entre les rues Girod et Jean Baptiste; 30 pieds sur la ligne de derrière, et 97 pieds 10 pouces et cinq lignes de profondeur sur chaque côté; ensemble avec les améliorations qui sont dessus.

4o. ROBIN, nègre d'environ 18 ans.

5o. SALLY, négresse d'environ 24 ans, avec son enfant John négrillon d'environ 6 ans.

6o. RACHEL, négresse âgée de 32 ans.

7o. DANIEL, ou Petit Daniel, nègre âgé d'environ 26 ans.

8o. ABBY ou Louise, négresse d'environ 20 ans.

9o. KETTY ou Quitty négresse âgée de 40 ans ou plus.

10o. JEANNE, mulâtresse âgée d'environ 34 ans avec ses deux enfants, Louise quarteron de 5 ans et Vallin griffe de 2 ans.

11o. La moitié indivise de David nègre de 32 ans.

Conditions—Les esclaves à un an de crédit et les terres à 12, 18 et 24 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du syndic et portant hypothèque sur les dites terres et esclaves. Il ne sera pas donné possession des esclaves jusqu'à ce que les acquéreurs se soient conformés aux conditions de l'adjudication.

Les actes de vente seront passés pardevant Joseph Cuvillier Esq. not. pub. aux frais des acquéreurs. 25 fev—3 f 3, 10, 17, 27 mars.

PAR FERNANDEZ & WHITING. Magasin d'encan rue de Chartres, No. 107. *Succession de Joseph Dupart h. c. l.* IL sera vendu, le samedi, 28 mars prochain, à midi, à la Bourse St.-Louis, dans la rue St.-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, en date du 26 Février 1840.

Un certain lot de TERRE situé dans le faubourg Marigny, de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Grands-Hommes, Union, Craps et Bagatelle, formant le coin des rues [illegible] et Union, designé dans le plan du dit faubourg sous le No. 252, dans l'îlet No. 23, ayant, mesure française, 30 pieds de face à la rue des Grands-Hommes, sur 120 pieds de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Conditions—Moitié comptant et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement portant intérêt à raison de dix pour cent par an pour tout retard de paiement, sans que cette clause autorise l'acquéreur à en prolonger le paiement. Les actes de vente pardevant Carlisle Pollock, not. pub. aux frais des acquéreurs. 29 fev—5,30

PAR L. A. GARIDEL. *Vente de Syndic.* IL sera vendu le mardi, 17 mars 1840, à midi précis, à la Salle des Bains, [Hôtel St. Louis] en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour de Paroisse en date du 10 janvier 1840 l'esclave suivant, abandonné par E. Pinguet à ses créanciers:

Un nègre nommé MARTIN, âgé d'environ 28 ans, adonné aux travaux d'une pharmacie.

Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets à sa satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Tout billet qui ne sera pas payé à l'échéance portera un intérêt à raison de 10 pour cent l'an jusqu'à paiement final. Cette clause ne pourra pas être interprétée de manière à retarder le paiement d'aucun billet.

L'acte de vente sera passé pardevant Laroque Turgeau, notaire public, aux frais de l'acquéreur. L'esclave sera délivré quand les conditions de la vente auront été remplies. 15 fev—41,ps

AVIS—Détenu à la geôle de St. Jean Baptiste, le mulâtre nommé GEORGES, disant appartenir à M. Drawman, propriétaire d'une fonderie à la Nouvelle Orléans. Le propriétaire est prié de le retirer en se conformant à la loi.

AUSSI—Une négresse nommée MARTHA, disant appartenir à M. Edmond Moore du bayou Lafourche. Le propriétaire est prié de la retirer en se conformant à la loi. Paroisse St. Jean Baptiste 10 mars 1840. 13 m—4 A. LUMINAIS, shérif.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE—Seront données à quiconque ramènera la griffonne LOUISA alias QUIQUITTE, chez le soussigné. Elle s'est absentée il y a quatre jours, elle est connue pour avoir appartenu à MM. Guimbelotte et Pre. Afrosmi, de la 3e. Municipalité. Elle est âgée d'environ 20 ans, taille moyenne, mais très forte, elle est créole de la Mobile et habite à Nouvelle-Orléans depuis l'âge de 4 ans—Il est probable qu'elle cherchera à s'employer comme blanchisseuse, couturière, cuisinière ou repasseuse. On l'a fréquemment rencontré du côté des steam-boats. Les capitaines sont spécialement notifiés de ne pas la recevoir à bord ou lui donner d'emploi. 10 m—6

75 PIASTRES DE RECOMPENSE. PARTIES marronnes, hier soir, le 4 mars, de chez le soussigné, une mulâtresse nommée POLLY, âgée de 40 ans, taille de cinq pieds, parlant l'anglais et un peu le français, ayant une raie noire à la joue gauche.

ANNA, griffonne âgée de 26 ans, taille de cinq pieds, ayant une brûlure sur la joue droite près de l'oreille, parlant l'anglais et le français.

MELLY, négresse âgée de 20 ans, taille de cinq pieds et demi, mince du corps, marchant très vite, jolie figure, ayant de très belles dents, parlant l'anglais et le français, s'exprimant très vite quand on lui parle. Ladite récompense sera donnée à la personne qui logera ces trois domestiques à une des geôles de cet Etat, ou 25 piastres pour l'arrestation de l'une d'elle. On suppose qu'elles chercheront à quitter le pays, ayant emporté une grande partie de leur linge. mars—10 HORTAIRE ANDRY.

CHAPEAUX DE PANAMA!! MANUEL BLASCO & Co. No. 60, rue de Chartres, où l'on trouvera un très grand choix de Chapeaux de Panama, extra-fin, tout ce qu'il y a de beau et bon, comme il n'a jamais paru dans le pays. Aussi—Un grand assortiment de Chapeaux de toutes qualités pour hommes et enfans à large bord, convenables pour l'été, dans les prix réduits comme suit:

Chapeaux en feutre gris, large bord,		$3, 4 et $4;
do.	de noirs, do.	$4;
do.	do. blancs, do.	$4;
Chapeaux de soie dernière mode, fabrique de Laville, à Paris, à $4;		
Chapeaux en feutre gris, large bord, pour enfans,		$3;
Do.	do. noirs, do.	3;
Do. de soie	do. pour cadets,	3;
Do.	do. pour enfans,	3;
Do. feutre gris,	do.	1 50.

Ainsi qu'un grand assortiment général de Chemises en toile dernièrement reçues; parapluies; cannes de toutes espèces; habillements confectionnés dans le dernier goût de Paris, pour l'été, tels que levites en mérinos, habits do., habits vestes do. à la quaker; pantalons en mérinos, en lastinge de toutes couleurs, en coutil fil écru nouveaux [illegible] 9 mars

VINS, HUILE, &c.—Reçu par les derniers arrivages: Vins rouges de Bordeaux, qualité supérieure, vins de propriétaires, en caisses de 12 bouteilles et caisses de 12 demi bouteilles, pour familles; qualités assorties dans une [illegible] St. Estèphe et St. Julien &c. Champagne, Couronne étiquette dorée, Lambert novice. Grappe, Laurier et autres étampes; Huile d'Olives en paniers de 6 et 12 bouteilles; Damejeannes de 5 gallons, vinaigre, &c. 11mars WM. BERGER, 19 rue St. Louis

A VENDRE par les soussignés, en gros et en détail, à des prix modérés: Chapeaux de soie de Paris; dernière mode, Chapeaux feutre rose, Chapeaux feutre américain grands bords, Chapeaux Panama, Chapeaux paille d'Italie, [illegible] Cravattes en satin, Cravattes d'été en fil d'écosse, [illegible] pour dames, [illegible] et Cadets, Gants fil d'Ecosse. [illegible] BERCIER & Co. [illegible] 151, rue de Chartres

D. BRANO & Co. No. 20, Vieille Levée, entre Conti et Bienville: ONT constamment en main un bel assortiment d'HABITS, LEVITES ET PANTALONS, provenant de leur propre manufacture [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. LEVY. Terrains de valeur à vendre à l'encan. IL sera vendu samedi, 21 mars, à midi, à l'Arcade de Banks, rue du Magazine: QUATRE TERRAINS situés dans la rue du Camp, entre les rues Poyfarré et Duplantier, conformément au plan dressé par L. Bringier et déposé à l'office de D. L. McCay, notaire public, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue du Camp sur 120 pieds de profondeur, mesure anglaise.

Conditions—L'acquéreur devra assumer le paiement de 7 billets de $3350 chacun, sur chaque terrain, avec 6 piastres d'intérêt depuis le 10 mai 1835, et aussi de $1750 dus sur le terrain No. 35, $1350 dus sur le terrain No. 36; $1225 dus sur le No. 37, et $1300 dus sur le No. 38 et payables le 16 mai 1840, la balance à 12, 15 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant Mr. D. L. McCay, notaire public, aux frais des acquéreurs 11 mars—13, 13, 14, 16, 21.

VENTE DE SYNDIC. Wm Gallagher contre ses créanciers et les créanciers de J. et W. Gallagher. PAR J. A. BEARD. IL sera vendu mercredi, 25 mars, à midi à l'Arcade de Banks, en vertu d'un ordre de la Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans,

Un lot de terre situé dans le faubourg Ste. Marie, dans la rue St. Pierre, entre les rues Perdido et Gravier, mesurant soixante et quinze pieds de face à la rue St Pierre, sur cent vingt pieds de profondeur, mesure française, ledit lot est borné d'un côté par la propriété de M. Ilnet, et de l'autre par celle de P. O. Sorbé, ensemble avec les améliorations et les bâtisses qui en font partie, leurs dépendances et appartenances, et les droits et privilèges qui y sont attachés.

Conditions: Un quart comptant, la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du syndic, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant H. B. Cenas, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 17 fev

SEL—6000 sacs de bonne qualité, à vendre par 14 mars ALEX. PARK, 91, Commune.

GRAND assortiment d'articles de Rogers, à vendre par 14 mars NORMANN STEEL & Co, 14, Camp.

TOILE d'Irlande—à vendre en magasin par 14 mars HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville.

MOUCHOIRS imitation madras, à vendre par 14 mars HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville

SAVON DE WINDSOR—200 caisses véritable Windsor, 14 mars DAVID FELT & Co. 24, Chartres.

TOILE d'Emballage de Dundee—à vendre par 14 mars R. GRONING & Co.

PORC—170 barils mess, sous inspection. 14 mars JOHN A. MERRITT & Co. 53, Camp.

RUM de Easton—150 barils en magasin. 14 mars JOHN A. MERRITT, 53, Camp.

TOILE de Russie—150 pièces en magasin, 14 mars JOHN A. MERRITT 53, Camp.

GRAVURES ANGLAISES à vendre en magasin par 14 mars HAGEDORN & CRAMER, 50, Bienville

THE—20 demi-caisses thé noir, à vendre par 14 mars R. GRONING & Co.

BAS—1 caisse unis et à jour à vendre par 14 mars WM. FREHN, 56, rue de la Douane

TOILE D'EMBALLAGE et cordes, à vendre par 14 mars R. GRONING & Co.

CHAPEAUX DE PAILLE—Chapeaux de paille pour enfants et cadets à vendre par 14 mars LOISON & SILVESTRE, 73, Royale.

PEAUX DE CASTORS ET DE LOUTRES—Un petit lot récemment reçu et à vendre par G. M. LEE, 14 m—3 90, rue de la Commune

CHALES légers de soie pour l'été à vendre en magasin par HAGEDORN & CRAMER, 14 mars 50, rue Bienville

TOILES à Draps de 140 pouces de largeur à vendre en magasin par HAGEDORN & CRAMER, 14 mars 50, rue Bienville

TOILES écrues à vendre en magasin par HAGEDORN & CRAMER 14 mars 50, rue Bienville

MOUSSELINES unies et à carreaux à vendre en magasin par HAGEDORN & CRAMER, 14 mars 50, rue Bienville

VIN de Chambertin—31 caisses de qualité supérieure à vendre par VENNARD & GODDARD, 36, 14 mars rue du Camp

A VENDRE par les soussignés, à bas prix, 150 caisses fer blanc; 30 do. cuivre en feuilles; 30 saumons étain; 100 paquets de tôle en feuilles; 80 paquets cercles; 60 sacs de chanvre; 20 barillets peinture verte; 30 do. noir; 20 do blanc de céruse; 60 jarres huile de lin; 20 fourneaux noir de fumée; 2000 briques à fourneaux; 30 crates verrerie; 100 do. faïence assortie; 50 barriques stout de Londres; 2 balles tapis; 100 barils ciment romain. S. HEATH & CO, 16 mars 95, Camp.

VINS DE BORDEAUX, &c. &c.—250 barriques vin rouge, St-Julien, St-Estèphe, Talance, Haut Brion, 60 demi barriques vin rouge Haut Talance, 60 demi barriques vin blanc Sauterne et Haut Barsac, 2500 caisses vin rouge St-Julien et St-Estèphe, 150 do. vin blanc Sauterne, 160 do. cerises à l'eau de vie de Balin frères, de Paris, 100 do fruits à l'eau de vie, 300,000 bouchons, 50 caisses Curaçao, 50 do. Maraschino, 100 do. liqueurs assorties, 3000 boites sardines à l'huile, 1000 paniers anisette, 100 do. huile, 80 paniers vin de Champagne, reçu par les derniers arrivages et à vendre à des prix modérés, par AUGUSTE MOLIER, 16 mars Rue St. Louis, No. 85.

DROGUES, HUILES &c—200 onces quinine, [illegible] 2 caisses de gomme arabique, 3 caisses calomel, [illegible] 1000 gallons huile de lin, 15 bls. térébenthine, 50 bls huile claire, [illegible] 10 caisses de miel frais de Cube, 75 caisses moutarde de Londres, à vendre par JARVIS & ANDREWS, Pharmaciens en gros, enc. Commune et Tchoupitoulas 14 mars

REÇU par les derniers arrivages de France et de New York, et à vendre par les soussignés, à des prix modérés: Cotons écrus 3-4, 4-4 et 5-4; Do blancs do do do; Indiennes fond blanc, percales françaises; Mousselines blanches unies et brodées pour robes et pour meubles; Do do do pour moustiquaires; Coutils anglais et français, blancs et en couleur pour pantalons; Denimes, printanières, Lansting noir, linge de table du Béarn, mousselines Suisses, désindes anglais et français, jaconats blancs et en couleurs; Toile à draps, toile d'Irlande, Russie, toile grise; Bas et chaussons blancs, mérinos noir double, batistes blanches, mouchoirs de batiste unis et brodés, écharpes et fichus gaze, tulle blanc et noir, gants fil, jet noirs et blancs; Aussi, en magasin et d'importations antérieures, un assortiment complet de marchandises sèches. BORDERES & Co, 19 fev No. 77, rue de Chartres.

REÇU récemment et à vendre en débarquement du navire Orleans, un assortiment de ferblanterie [illegible]; une quantité de plaques en plomb, convenables pour les [illegible] voitures [illegible] S'adresser à LYALL & DAVINSON, 10 fev—1 190, rue des Remparts

PLUMES D'ACIER PATENTEES DE JOSEPH GILLOTT—Un assortiment considérable des plumes ci dessus, est à vendre en gros et en détail par le soussigné, rue de Chartres no 24, au premier. Ces plumes ont été faites sous la direction de M. Joseph Gillott, qui pendant les vingt dernières années a consacré toute son attention et son temps pour les perfectionner. Le chiffre qu'il en a manufacturé et vendu en 1838 n'est pas au-dessous de 15,808,152; ceci est une preuve de l'estime dont elles jouissent.

N. B. Les plumes durent plus que toutes celles qui sont aujourd'hui sur le marché, tandis qu'elles sont beaucoup moins chères. HENRY OWEN, 14 fev—36 Agent.

AVIS—Le soussigné informe respectueusement les médecins et le public en général qu'il a ouvert un MAGASIN DE DROGUES ET MEDECINES, à l'encoignure des rues La Course et Tchoupitoulas, où il aura constamment en main un assortiment complet de drogues et médecines et sera prêt à toute heure du jour ou de la nuit à préparer avec soin et promptitude les prescriptions qu'on lui adressera. 17 jt H. CURTIUS, apothicaire.

MAGASIN DE GRAINES DE LA LOUISIANE No. [illegible], rue du Canal, près la rue Dauphine. Les soussignés prennent la liberté d'informer le public qu'ils ont en main un grand assortiment de graines de jardinage de toute description, venant de M. Thorburn à New-York. Aussi, graines de trèfle rouge et blanc, graines d'[illegible] [illegible] climat, adapté à la culture d'un jardin [illegible] La qualité supérieure des articles [illegible] l'approbation de ceux qui en font usage. PH. PRINGLE.

N. B.—Récemment reçu de New-York, un joli assortiment de bulbes de fleurs allemandes, racines et dahlias doubles, [illegible] Aussi—Quelques belles têtes d'asperges. 16—3m

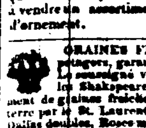

GRAINES FRAICHES DE JARDIN.—J. C. Gallay, marchand grainier fleuriste et pépiniériste, rue Condé, no. 81, près St. Philippe, Nlle. Orléans, vient de recevoir de Bordeaux par le Talma, un assortiment de graines de jardinage de la dernière récolte, expédiées par M. A. Péchade, cultivateur et marchand de graines, près de Bordeaux, qui est renommé pour la qualité de ses produits. Le sieur Gallay aura toujours à vendre un assortiment d'arbres fruitiers et plantes d'ornement. 15 j—3m

GRAINES FRAICHES de Jardins, fleuristes et potagers, garanties de l'année 1839. [illegible] Le soussigné vient de recevoir de New-York, par les Shakespeare et le Falmouth, un grand assortiment de graines fraîches de jardin. Reçu d'Angleterre par le St. Laurent, une belle collection de Camélias, Dahlias doubles, Roses mousseuses, Œillets &c. 4 mars WM. DINN, 17, Commune.

ETABLISSEMENT D'HORTICULTURE de FOURNERET aîné & RIETSCH, pépiniéristes, Paroisse St. Charles, habitation de Mr. Louis Laranche, ils offrent à vendre un grand assortiment d'Arbres Fruitiers, tels que poiriers, pommiers, pêcher, abricotiers, pruniers, cerisiers, une collection de rosiers variés, arbres et arbustes d'ornement; [illegible] Morus Multicaulis. S'adresser chez Ch. S. [illegible], Pharmacie Mr. Martin, encoignure Levée et Hôpital. 33 sept—6m

CHANGEMENT DE DOMICILE—Mme. BUFFET [illegible] rue de Chartres [illegible]